

## « Programmons ensemble les espaces publics de demain » Compte-rendu de l'atelier de concertation n°3 du Mardi 20 avril 2021

L'atelier du mardi 20 avril était consacré aux espaces publics et a constitué la seconde étape de la co-construction de ces espaces. En effet, après avoir entendu les recommandations des habitants lors du premier atelier, la réunion du 20 avril a été l'occasion de formuler des propositions, de faire réagir les habitants et d'affiner la future programmation de ces espaces publics. Durant l'atelier, ont été abordés les espaces du Parc de la Préfecture, du square des Jacarandas ainsi que la Place Amaryllis et l'Allée Sœur Emmanuelle (les espaces publics des secteurs des tours 40, 41 et 42 n'ont pas été abordés lors de cet atelier : leurs enjeux ont été identifiés comme se rapportant à des enjeux de la résidentialisation).

### Le Parc de la Préfecture

Suite au premier atelier qui a permis de caractériser les principaux enjeux pour le réaménagement de ce secteur (une entrée confidentielle et peu sécurisée, un parc ample qui peut accueillir une grande diversité de fonctions), l'équipe de projet a présenté des propositions qui ont été mises en débat lors de cet atelier.

L'entrée du parc a été proposée d'être retravaillée pour favoriser son ouverture, sa lisibilité et afin de sécuriser les parcours traversant le boulevard Mercantour. Si les habitants ont souligné l'importance de mettre en place des ralentisseurs en amont du passage piétons et d'amplifier l'entrée du parc, ils ont également rappelé la nécessité de travailler sur la passerelle piétonne et d'en dégager les entrées (l'atelier a également permis de rappeler l'impossibilité de réaménager la passerelle « en pente » du fait d'un coût de travaux trop important). Aussi pour les habitants, le désenclavement passe par la mise en valeur et la facilité d'accès des autres entrées du parc, notamment celle située à proximité de la Préfecture.

À propos des potentialités de réaménagement des entrées du parc, il a été rappelé qu'une connexion par la rue Martin Luther King et l'aménagement d'un nouveau rond-point sont techniquement impossibles à cause de la proximité avec le viaduc de la route de Grenoble.

À cela, les habitants ont rappelé la nécessité de fermer le parc la nuit afin de ne pas favoriser les différents mésusages qui peuvent s'y dérouler. Il a été notamment signalé que le parc et par extension le quartier des Moulins, nécessitent un traitement et une gestion similaires aux autres parcs de la ville concernant la fermeture.

D'aucuns ont toutefois rappelé qu'en ce qui concerne le parc, la mise en place d'horaires d'ouverture était moins impérative que sur d'autres espaces du quartier, car plutôt éloigné des espaces d'habitations. Il a également été mentionné que la fermeture du parc le soir ne coïnciderait pas avec les usages réels du terrain de basket, qui durent ordinairement jusqu'à tard dans la soirée.

Aussi et afin de sécuriser le Parc, les personnes présentes à l'atelier ont noté l'importance de travailler sur l'éclairage afin qu'il n'y ait plus aucune zone sombre.

En ce qui concerne la proposition de nouveaux aménagements, notamment sportifs et de loisirs (un terrain de basket, des espaces de fitness, des jeux et un parcours cyclable pour enfants), les habitants ont principalement rappelé l'importance de mettre en place des aménagements qui répondent aux besoins de toutes les générations (ils se sont ainsi majoritairement retrouvés autour de l'aménagement de tables de Ping Pong et

potentiellement d'un gradin). De même, ils ont souligné l'importance de prévoir que les aménagements puissent servir à des associations pour des activités d'animation.

D'autre part, les habitants ont mentionné le fort développement des piscines informelles lors des périodes estivales, entraînant de fait des risques sanitaires. Ils demandent ainsi l'aménagement de jeux/installations autour de l'eau afin de régulariser et sécuriser ces usages.

Enfin, il a été évoqué la pertinence de mettre en place des aménagements réversibles et modulables afin qu'ils soient à terme plus conformes aux usages attendus et souhaités.

### **Le Square des Jacarandas**

À propos du square, les propositions d'aménagement se sont orientées vers la mise en place d'une allée passante, reliant l'avenue Martin Luther King et la rue de la Santoline, d'une amplification du végétal et des jeux et potentiellement du mobilier urbain.

À cela, les habitants se sont questionnés sur une potentielle troisième ouverture du côté des tours 31 et 32 (mais dont la gestion serait complexe si le square venait à être fermé la nuit. Ils se sont donc plutôt positionnés sur un renforcement du grillage attendant pour éviter les intrusions sauvages).

Les habitants se sont une nouvelle fois entendus pour dénoncer la sur-fréquentation du square, résultant de son caractère unique aux Moulins, et ont souligné l'importance de créer au sein du quartier d'autres espaces de jeux pour ainsi diluer cette forte fréquentation. Il a été aussi remarqué que les usages se focalisaient au sud du parc du fait d'une concentration d'aménagements dans ce secteur. Il s'agirait ainsi de répartir sur toute la surface du square les jeux et mobiliers afin d'en rééquilibrer les usages.

Les habitants présents se sont également interrogés sur la mise en place d'autres typologies d'aménagements sur le square, notamment à destination des adolescents ou jeunes adultes à l'instar de la Coulée Verte. L'exiguïté du square rend toutefois complexe la cohabitation des usages, et les habitants ont préféré orienter ces aménagements au sein du Parc de la Préfecture.

Enfin, les habitants ont majoritairement partagé l'idée qu'il ne fallait pas mettre en place du mobilier urbain supplémentaire de type banc/table, car c'est une source de nuisance pour le voisinage (notamment pour la résidence des Jacarandas située au nord du square). En revanche, ils se sont montrés attachés à la perspective de prévoir ou renforcer les espaces fleuris en les dotant d'un arrosage approprié et ont évoqué l'idée d'implanter des pergolas, voire des brumisateurs, en l'attente que les plantations arborées atteignent la taille nécessaire à apporter une nécessaire ambiance ombragée.

### **La place des Amaryllis et l'allée Sœur Emmanuelle**

Suite au premier atelier, ces deux entités sont apparues comme répondant aux mêmes problématiques de mésusages et d'enclavement et ont donc été abordées de manière simultanée lors de ce second atelier « espace public ».

Pour les habitants présents, la principale raison de l'enclavement et de l'insécurité de l'allée est due au deal et non à la configuration des espaces. Dans ce sens, les habitants se sont montrés fortement opposés à la proposition d'une ouverture circulée de l'allée Sœur Emmanuelle, même réduite. Le caractère piéton de l'allée est en effet vu comme majorant l'aspect résidentiel du Cœur de quartier, proposant davantage de sécurité et de marchabilité pour les enfants et les poussettes. De la même façon, les porches ouvrant les bâtiment 4 et 21 sur le boulevard Paul Montel sont vus comme favorisant le deal. En outre et dans l'ensemble, les habitants s'opposent à une trop grande ouverture des espaces publics attenants à l'allée Sœur Emmanuelle. Ils ont ainsi démontré que la mise en place de clôtures et de barrières était adaptée au contexte de l'allée et ont cité l'exemple de la résidentialisation

des bâtiments 13 et 14 (qui apparaît comme ayant bien fonctionné et avoir réussi à endiguer les différents mésusages).

Ainsi, il est plutôt question de mettre en place de hautes barrières le long de l'allée afin de contraindre la circulation des scooters et de les empêcher de prendre de la vitesse.

Concernant la place des Amaryllis, la principale problématique se situe pour les habitants dans l'offre commerciale et serait le principal point à développer pour favoriser son désenclavement. Enfin et afin de contraindre les mésusages sur la place et l'allée Sœur Emmanuelle, il s'agit pour les habitants de favoriser la présence humaine à toutes les heures de la journée (avec notamment le déploiement du marché sur la place ou sur l'allée, ou l'installation de nouveaux commerces, voire de locaux associatifs).